

Après le contact avec le commissaire je  
demande le classement de la parcelle en  
zone constructible.

M. Mue Broudié, Marcel.

Rodrigues Carlos "Le Bedet" 1049 route de Condour (zone AH)  
ma maison a été renoué en 2013 de façon partielle.  
du fait d'une régularisation de permis rendue nécessaire  
suite à la découverte d'une partie "non déclarée" par  
l'auteur propriétaire - (Aggrandissement non déclaré).

Mon projet consistait à réaliser une grande  
terrasse "suspendue" (≈ 100 m<sup>2</sup>) non fermée me  
permettant de garer mes voitures, ainsi qu'  
une piscine avec un local technique et cuisine d'été  
d'environ 50 m<sup>2</sup>.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Grégoire Larroque le 19/06/2020

DEMANDE n° 340 au LITRES. les parcelles à l'ouest du  
CHEMIN 340-339-338-337-334 (A l'extrême sur le plan)  
Appartenant au même propriétaire (ALBAN COSTE) après une  
vente et une DONATION (340) les parcelles 339-338-337-  
334 ont restées en ZONE AGRICOLE. Après la DONATION  
de mon Père et le REFUS du dernier PLU. je Pours  
conseille au Prêt de 3 EXPERTS (St-Jean Louis VACHER  
Commissaire Experteur, Pierre CAILLAUET DDT  
URBANISME, Expert G-Éolète BALMAS (CLERC)  
Sur leurs conseils je réédifie le TERRAIN En vue  
d'un nouveau PLU. (Eau CONSTRUCTION Principale

50 Débris, Botem EDF 30.000, Pas de N. 4 G. 5  
Pas de zone Boisé, Pas de sortie sur la N124 !  
Entre PARANTHÈSE j'ai vu que c'était possible  
de SORTIR sur la 124 et d'empêcher dans un  
VIRAGE (COCHON NOIR). Avec ce PCU je  
me retrouve en ZONE NATURE.

Pourquoi pas N 4 PARALL? et Pas de route  
sur la BANDE.

quel est les raisons? Pourquoi? qui  
A décider? ~~est~~ A. dernier PCU c'était  
NITAGE, route N124, Bois. OR j'ai tout  
MODIFIER en un sur nouveau PCU

Pourquoi TOUJOURS un REFUS?

Merci de RÉPONDRE A mes questions  
celui d'embêterai d'aller au TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF en chercher.

A ce RYTHME LA ou PROCHAIN PCU

je suis cloué en zone HUMIDE PROTÉGÉE

CORDIALEMENT FRANCOIS COSTE

